

Plan d'affectation communal

Plan du territoire communal

Décision de la Municipalité de soumettre le plan à l'enquête publique le
 Le Syndic : La Secrétaire : Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil communal dans la séance du
 Approuvé par le Département compétent Lausanne, le

Le Président : La Secrétaire : La Cheffe du Département :

Entrée en vigueur le

Plan de base établi sur la base des données cadastrales fournies par l'ASIT le 27 mars 2023.
 Fond cadastral certifié conforme selon l'article 15 RLAT par
GEO SOLUTIONS ingénieurs SA, Route de la Villa d'Or 39, 1660 Château-d'Œx

Le _____ Signature _____



Document élaboré par
 2b architects sarl
 Avenue de Brumant 22A, CH-1012 Lausanne
 T 021 817 98 17 info@2barchitectes.ch

Lausanne, le 31 janvier 2024

LEGENDE

AFFECTATIONS	
Zones agricoles	
	Zone agricole (16 LAT)
Autres zones	
	Zone des eaux (17 LAT)
	Zone pour petites entités urbanisées (18 LAT) - "Hameau de la Tine Devant"
	Zone de tourisme et de loisirs (18 LAT) - "au Vernex"
	Aire forestière (18 LAT)
CONTENUS SUPERPOSES	
Zones superposées	
	Secteur de protection de la nature et du paysage (17 LAT)
	Secteur de restrictions A - "inondations et laves torrentielles" (hors plan 1:1'000)
	Secteur de restrictions B - "glissements de terrain spontanés" (hors plan 1:1'000)
	Espace réservé aux eaux (ERE) ou étendues d'eau (EREE)
	Secteur S de protection des eaux
Autres périmètres superposés	
	Secteur de liaisons biologiques
	Périmètre du plan d'affectation communal
	Périmètre concerné par l'art. 22 du RPACom (sites pollués)
	Périmètre concerné par le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut
Autres contenus linéaires	
	Voie de communication historique recensée à l'IVS d'importance nationale avec substance
DONNEES INDICATIVES	
	Objet IFP 1515
	Chemin porté à l'Inventaire cantonal des chemins de randonnée pédestre (y.c. itinéraire Suisse Mobile)
	Secteur traité par le plan au 1:1'000

